

Indemnité d'occupation à la revente

Par Kalia, le 01/07/2020 à 22:00

Bonjour, si notre co-indivisaire n'a jamais payé son indemnité d'occupation depuis 5 ans, peuton le recuperer auprès du notaire au moment de la vente, sans avoir à passer par la justice svp?

Par Visiteur, le 01/07/2020 à 22:15

Bonjour

S'il y a vente, il y a partagé qui met fin à l'indivision et le règlement de fait à ce moment.

https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/indemnite-occupation-jusqu-jour-partage-1622.htm